

République Française
Département de l'Aisne
Arrondissement de LAON
Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 26 MARS 2018

Présents : Solange CAMUS, Claudine CHAMPION, Claudine KUSWIK, Michèle LAMBERT, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Sophie MENUS, Annick OHLERT, Carole RIBEIRO, Nadine TAMBOURET

Représentés : Gilles TAMBOURET par Nadine TAMBOURET

Secrétaire : Madame Sophie MENUS

2018-001 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 28 août 2017.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-002 - Location de terres au lieudit "Les Chéneaux".

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 411-3,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme la Vice-Présidente

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de mettre en location pour une durée de un an la parcelle agricole inscrite au cadastre de la commune sous le numéro AB 39, d'une contenance de 36 ares 61 centiares, elle-même divisée en dix lots, étant précisé que le contrat à conclure sera un bail rural de petite parcelle en application de l'article L. 411-3 du code rural et de la pêche maritime.

APPROUVE le modèle de bail rural joint à la présente délibération, établi en application de l'article L. 411-3 du code précité.

CHARGE Mme la Vice-Présidente de mener à bien la procédure de publicité et de sélection des candidats.

AUTORISE Mme la Vice-Présidente à conclure le bail rural avec le(s) candidat(s) qui auront été retenus.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-003 - Banque alimentaire : fixation du prix des colis.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de :

- fixer le prix du colis à trois euros à compter du mois d'avril 2018 ;
- fixer le plafond des revenus du foyer comme suit :
 - o ensemble des revenus du foyer (salaires, retraites, allocations familiales, allocation logement, pensions, RSA, indemnités de chômage, pension d'invalidité, ...) desquels sera déduit le loyer sans les charges.

Nombre de personnes	1	2	3	4	5	6	Par pers. supplémentaire
Plafond	650 €	850 €	1050 €	1250 €	1450 €	1550 €	180 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-004 - Attribution d'aides dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et séjours à thème.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Fixe le régime d'aide pour les activités de loisirs organisées par la Communauté de Communes du Pays de la Serre à l'été 2018:
 - o ALSH 5 jours : 15 € par enfant
 - o ALSH 4 jours : 13 € par enfant
 - o Mini camp 5 jours : 30 € par enfant
 - o Séjour été à thème : 50 € par enfant
- Décide que l'aide du Centre Communal d'Action Sociale n'est attribuée qu'une seule fois par an pour les séjours à thème, au choix des familles (hiver ou été).
- Décide que les enfants en garde alternée non domiciliés officiellement sur le territoire de la commune ne pourront bénéficier de cette aide. L'élection de domicile est effective lorsque les enfants sont déclarés dans le foyer au titre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.
- Décide de mettre en place ce régime d'aide en s'appuyant sur des critères sociaux. Le Conseil d'Administration décide de se baser sur le Quotient Familial défini par la CAF ou la MSA. L'aide ne sera attribuée qu'aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-005 - Adoption du compte de gestion 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-006 - Adoption du compte administratif 2017.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil d'administration le 3 avril 2017,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune présenté par Mme le Maire, Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Dominique LEBLOND présidente de séance,

Mme le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2017.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-007 - Affectation du résultat 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	
Surplus affecté en recettes de fonctionnement	1 294.28 €
Ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

2018-008 - Adoption du budget primitif 2018.

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2018 du CCAS, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+1	11	0	0	0

Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, le 28 mars 2018

Le Maire,
Carole RIBEIRO

